

Je soussigné Be Connes avoir reçu de messieurs de Fleury
Dix quintaux ledemy demour pour le regard d'au de
Dieu que je luy ay vendue pour le compte de M. de
Fleury de Besse fluke, le deslus acceu des quintaux
le regard demour pour vingt cinq a quatre pas demour
qui est doit prendre a St. Pierre le ledit Sieur le
Fleury maintiendra compte de cent cinquante plus
que ceux les dix quintaux le regard d'au de dieu que
je receu a raison de quatre sols par fait a renouiter
Le 15. de Mars 1750.

Be Connes
Fleury de Besse

J'ay reçu de Monsieur de bellefeuille Divers Papiers de
M^{re} Boissard de grand ville l'ensemble la procuration qui
matraux porte et Copie de divers Bittes pour recevoir
des fonds a luy Dus a cette Cotte et. Et tout conformement
a la procuration que j'ay presenté le 2 Juin 1756 a cet Egard
parok le 22 Juin 1756 Jérôme Jaffard

Je promait payer le printans prochain mille
sept cents cinquante Ang à L'ordre de Monsieur de
Bellefeuille le nombre de dix huit quinquante de
molluee pour soldé de compte dans par le jours à
Luy ou l'ordre pour maresandise de par de mon
dit sieur de Gabos le vints quatre ième ybre
mille sept cents cinquante et quatre

Antoine J...

CH 227

134.
—
1

M. de Bellefeuille
Subdélégué de M. l'Intend.
à Québec — à Paris

CH227
Bayonne le 5. Mars 1753

Monsieur

La présente est copie de celle écrite par le N^o le S^t Esprit
Celle cy passera par le S^t D^uque

Quoique je n'aye pas l'honneur de votre connoissance vous me
permettez bien que j'aye celui de m'adresser avoué sur l'assurance
que m'a donné Monsieur Perasse Cap^{ne} du N^o nommé le S^t Esprit par
qui avec l'aide du S^gneur la présente passera sur ce que mon S^t Jean m'a
assuré que vous aviez une partie de moue de satisfaction d'environ
700 quint^{es} et comme je suis après l'expédition du N^o la Marie
Catherine Cap^{ne} m^{re} Simon Daragory que je me propose de faire partir
sous quinze jours pour aller à Québec et ayant formé le dessein de la
étant d'envoyer à la Martinique avec une cargaison assortie y
comprenant environ 1000 quint^{es} moue que j'erois d'avis de vous
voulez me les vendre toute fois cependant moue de bonne qualité
marchandise que je vous payerai au prix cour^{ant} de la Côte et dans
le cas que vous voudriez me faire cette vente, savoir pour votre
paiement si vous voulez le Recevoir à Québec, si mieux n'aignez
que M^{re} Daragory vous envoie des effets qu'il vous remettra sans que
dans le S^t N^o suppose qu'il aille prendre la moue que vous lui enverrez
au Port Daniel ou autrement si vous avez besoin des effets de France
je m'offre de vous les envoyer sur le N^o que vous m'indiquerez l'année
prochaine soit cordage ou autres articles autrement vous pouvez
les enlever à 90 jours de vue ou sur mon S^t Daragory suppose
que vous ne vous accommodiez pas avec lui pour des effets vous choisirez
le plus convenable et dans le cas d'avoüé cedez cette moue vous

Pouvez envoyer un exprès à mon d^r. D'Aragny à Québec en lui
disant vos propositions. Comme aussi d'envoyer ce que vous aurez
besoin et surtout les choses domestiques. Monnemoie M^r. Deshay
et Perdaultin pourront vous donner de mes nouvelles et j'en suis flaté
que si nous faisons affaire vous aurez lieu d'être satisfait d'moi
comme j'espère l'être d vous, si je puis vous être d'quelque utilité
disposés de celui qui a l'honneur d'être

Monnemoie

Je suis humble
et très obéissant serviteur
Pierre D^r

Monsieur le Lieutenant au Depot de six cents Navires de la
Dominique et de la Nouvelle, et comme j'ay vu par un parti
d'une garnison de Sel que le Cap^{te} Sallaberry qui commande mon
Navire la Marie Cap^{te} et que dans son dernier voyage qu'il
fit à Bonnaventure y aida laissé quelque sel qu'il avoit de
laissé en lieu, j'en ay de secourir que le S^r Larvondière
second Cap^{te} d'aprèsant dudit S^r Dominique et qui l'avoit
l'année dernière du S^r Costera à vendre la S^r Partie
de Sel à M^r Grand Jardin de grand ville à raison
de trois quarts de Barrique la Barrique mais qu'il
la S^r Partie de Sel n'a été joint être reçu, j'en ay
voulu j'en ay voulu j'en ay voulu connaissance de cette
affaire et de toutes ces choses que quelque part y en a

aussi des Chaloupes que nous
laisse si vous pouvez me pr
de l'un et de l'autre vous m'obligeriez bien sensiblement
et j'en serois reconnaissant de tout ce que vous ferois

J'ay l'honneur d'être votre bien humble

Monsieur

serviteur humble
obéissant serviteur
Lanne

1476

mes
comme
don

M. Lamoignon & De Launay
Substitut que de M. Lamoignon & De Launay
à M. Lamoignon

M. Lamoignon

palear
mes
M
Non pieu

15.

pat
palear

M^o le fove de Bellefeuille
a Babosk

Laspedia le 1^{er} aout 1755

4227

Monsieur

je m'étois proposé comme certain, le plaisir flateur de
vous saluer, et basser vos chers Dames de mon
profond respect, mais l'avent qui met le train invincible
a nos projets en a ordonné tout différemment; ne pouvant
prendre sur mon compte le retardement que je pourrais
aporter au deuant de mon Navire, ce qui ne pouvoit
que préjudicier au bien être de l'affaire, que je mème
dans les quelles mes amis sont compliqués, il ne faut cesser
rien moins que cette indispensable nécessité pour me
condannier a partir ainsi;

je vous dois Mr et je part sans vous satisfaire
mais mon officier Mr de la laude que je laisse et qui
vous remettra la presente est chargé de vous payer
me, depter j'ai ala grande Riviere plus que suffisamment
pour cela a votre Gré il vous payra, et ainsi j'ai serai
de toute l'affaire le plus mal partagé puis que je suis forcé
de partir privé du plaisir de vous voir et de vous apper
tois ensemble du parfait respect avec lequel j'ai l'honneur
d'être
Vostre très humble et très
Monsieur J. V. C. obt. le service René Corré

Monsieur Le Secre de Bellefeuille S. C. au

Doit

35. au
Mon
45.

que j'ai fourni a Monsieur de jille, en l'elimen	157. 10.
quarante luy aulre, de taille de facon a 3. 10. -	
que je doi pour soldes -	42. 10.
<u>Total</u>	<u>200. 00.</u>

Quoylo' sans erreur ou omission a Caspede
 si la navigation est enore libre l'an prochain
 je serai charmé de trouver beaucoup de vous pour
 Sincement que moy
 Monsieur
 Votre tout
 Serviteur

1661

avec René Berrée année 1754 & 1755

136
2/2/1

A voir

qu'il a fourni à mon officier de
de la Lande pendant l'hiver deux
barriques de taffia à 100 la barrique

2000
L 2000 u

le 1^{er} août 1755

René Berrée

et que vous jugiez à propos de m'honorer de vos ordres
souvent et de vous le redire que nul n'est plus

humble et très obéissant

René Berrée



1465

Monsieur

Monsieur Le fevre de Belle
ville Subdelegue
de Cabot

CH227

COCOMERS

Je Reçois a l'insenth votre lettre Mon Cher frere Mais elle
 est sans date, et Mayant pas Reçu de lettre Du sieur Louison
 perrot Je suis embarassé pour vous faire tenir la presente
 Cependant comme votre lettre me vint par voie de la
 Rochelle Je vais luy adresser la, Je souhaite quelle vous
 parviene Et en peu, et que le don que Je vous fait
 d'un Coeur de frere vous puisse vous mettre a mesme de
 vous relever de toutes vos pertes; Les Defuns n'ont plus
 Besoin que de priere c'est dequoy Je ferai en sorte de m'aquitter,

J'ay aussy perdu la mere de ma femme il ya 22 mois et
 son frere le Recteur quatre jours apres, il Madeja Contepres
 de onze mille livres pour ce dernier parcequ'il a fallu
 Retablir son presbitere et le Champau de son Eglise cela
 est sur le point d'estre finy, pour la mere a l'esc' une succession
 bien nette dont Ma femme a seule herite mais comme
 Je n'ay point d'enfans ce bien dont la plus part est en fond
 Retournera a ses heritiers, et moy j'ay pour vivre les Bienfaits
 du Roy, et pour aueque, mais le tout ensemble nous met
 a l'aise dans notre petit train de vie; Ma femme est advenue
 par ses lettres de chaque semaine elle m'anoune toujours beaucoup
 de valet et de peur qui la tracas si Dieu venoit a l'appeller Je
 ferais une grande perte.

M^r Dangeai est Gouverneur a St pierre et Miquelon ils
 se portais tous bien selon sa lettre du 18 Decembre.

J'embarassé ma femme et vos souhaits a toute
 sante et prosperite dans Notre Seigneur Je suis toujours bien ^{est} _{en} _{sa} _{bonne}

Mon Cher frere votre tres humble et obeissant serviteur

Brest 21 Mars 1764

Thelone de Bellefeuille

1479

Monsieur

Le febre de
Bellefeuille seigneur de pabo
a quebec

En Canadas

4. 03

COCCOXXXII

15
Je Reçois a l'instant votre lettre Mon Cher frere mais elle est sans
Date, Et n'ayant pas Reçu de lettre du sieur Louison pourroit Je suis
Embarasé pour vous faire tenir la presente cependant comme
votre lettre m'est venue par voie de La Rochelle Je luy adreze
la pareille et vous enuoy Celle Cy par Angletore pour duplicata
Je souhaitte quelle vous parviene en peu, et que le don que Je
vous fay d'un Coeur de frere, puisse vous metre a mesme de vous
Relieuer de toutes vos pertes. Les Defuns n'ont plus Besoin que
de priere cest dequoy Je feray en sorte de m'acquitter.

J'ay ausy perdu la mere de ma femme Il y a 22 mois, et son frere
le Recteur quatre jours apres, il ma deja sousté pres de onze mille
Lieres pour ce dernier parqu'il a fallu Retablir son presbitere
et le Chancaux de son Eglise cela est sur le point d'estre finy, et
pour la mere a l'espe' une succession bien nette dont ma femme
a seule heritte, mais comme Je n'ay point d'enfans, ce bien dont
la plus part est en fond de terre a ses heritiers et mes Jay
pour vivre les biens faits du Roy, et puis avecque, mais le tout
ensemble nous met a l'aise dans notre petit train de vie, ma
femme est a Rennes, par ses lettres de chaque semaine elle m'annonce
toujour beaucoup de vents et vapeurs qui la tracasent, si Dieu
venoit a l'appeller Je ferois une Grande perte.

M^r Dangeac est Gouverneur a St pierre et Miquelon ils se porte
tous bien selon sa lettre du 18^e Decembre.

J'embrasse ma femme et vos Chers enfans et vous souhaitte a tous
sante et prosperite' dans notre seigneur, Je suis toujours bien
Cinsement.

Mon tres Cher frere

Brest 21^e Mars 1764

Votre tres humble et tres
obisient seruiteur

Thesleou de Bellefeuille

1482

ST

Despatch

24.12
to 31.12 - 4/5

Monsieur

Monsieur Le Gouverneur de la

Belleville, Seigneur de pabo
parquebet aux trois Rivieres

En Canadas

par Angleterre

from London to New York 1/10
and from New York to 2/2

AP 2

NEW YORK

7

Je Georges Lefebvre de Bellefeuille Capitaine
de Escadron à la suite des armées Navales de sa
Majesté, sive sans retour, et fait par ce
présent Don absolu, au sieur François
Lefebvre de Bellefeuille mon frère cadet, à
luy ses heirs et ayant causes, et ce à perpétuité,
de la portion qui m'est revenue de la seigneurie
de Nabo autrement nommée La Rivière
Dunal et ses Dépendances, Située dans la
Croye des Chaleurs Côte de Gaspée en Canada,
ainsi qu'il est fait mention dans les partages
que nous en avons cy devant fait entre nous
Je déclare aussi céder de même sans retour
tout ce qui peut me revenir de la portion
d'heritage de mon jeune frère Pierre
Lefebvre de Bellefeuille Sieur des Isles,
sans en rien réserver, ayant toujours été
mon Intention de donner à mon frère
ledit tout ce à quoy je pourrois prétendre

1477

Dans toute l'étendue de la Nouvelle France
à cause de ses Enfants. Donné à Paris le vingt
un Mars Mil sept cent soixante quatre
Signé en la minute des présentes.
Georges Lefebvre de Bellefeuille

Ce jourd'huy trente Juillet L'an mil sept
cent soixante quatre fut comparu devant
le M^{re} Royal de la ville et Gouvernement des
trois Rivières y résidant pourvu, et témoins
cy après nommés, Les^{rs} François Lefebvre
de Bellefeuille demeurant en cette ville, se
acceptant pour luy ses heirs et ayant cause
à l'avenir, lequel a déposé pour minute au
Notaire La Donation cy dessus et d'autre part
celuy faite par les^{rs} Georges Lefebvre de
Bellefeuille son père Les^{rs} de Arrolot
résidant à Paris. Signé le vingt un Mars
dernier; Pour julle estre mise au Rang de
mes minutes, a Effect de luy en délivrer
et aqui il appartiendra toute la peditioin
requise et nécessaire dont il a acquis acte, a

187
2
2

luy octroyé par led^t Notaire après qu'il l'a eu
certifié véritable. Et pour faire insinuer led^t
presentes au Greff^e de cette ville et partout
ailleurs ou ailleurs sera, led^t Sr. Deversant a
constitué pour son procureur general et
special Le porteur des presentes auquel il
donne tout pouvoir. Les uns ainsi Sr. promittant Sr.
obligent Sr. renoncent Sr. fait et passé aux
trois Rivieres Stude dud^t Vro^r Les Jour et
au Suidits presence de Denis pensant Maître
Dreole, et Joseph Demoyr albergeiste residents
en cette ville qui ont signé en la minute
des presentes avec Moud^t Sr. Deversant et Nous
Sr. Lecture préalablement faite suivant
L'ore

+ temoins
H^o

Denis pensant
Royal

La donation des autres part ensemble docte
de de just et des l'us ont été insinues et registres
sur le Registre numero trente trois folis
cinqante un par le Greffier sous signé pour
servir et valoir a ce que de raison aux trois
diviers le tout avec mille six cent soixante
cinq.

Denis pensant
Greffier

Donation Antoinette
 Les Frs Georges de France
 de Villefranche
 au Frs Francois de France
 de Villefranche du 23
 Mars 1764. Deponi
 et 30^e Juillet
 Antoine de France 1765

6-83

a M^r. Lefebvre de } CH 227
Bellefeuille en }
Canadas }

Paris 28^e Mars 1764

Je vous avais Envoyé cette Donation mon Cher
frere le 21^e Mars 1764. L'une par Vois de La Rochelle
adressee adrusse a M^r. Louison Perron, et Vne autre par
Vois d'Angleterre, Comme Je n'ay pas eu de Nouvelle de vous
Depuis Je ne peut pas sçavoir si vous l'avez Reçu ou Non,
Ces pourquoy Je Charge Monsieur le Baron de L'esperance
de Celle Cy, parcequ'il Ma promis vous La faire tenir.
Vos enfans s'adonnant au travail pouront faire Comme
Nous avons fait, Dieu accorde toujours son secours a ceux
qui en travaillant Mette leurs Confiance en Luy, Vous
sçavez que Cest avec Dieu que nous avons Commance, et
Cependant si Les Dieux ne nous avoient poursuivy nous aurions
fait de brillante fortune, j'avois est un lieu bien chui pour
Cela, mais qui pourrais aller Contre La Volonte de Dieu qui
Donne et Retire quand il Luy plait, il a pardoutte ses Vies
pour nos ammes qui est La meliure portion de nous mesme.

Monsieur Dangeai Ma escrit que vous aviez vendu j'avois
Dissept Mille Livres Cette nouvelle ne Ma pas dejoyis, Car
L'argent est Bientot Consumé et Les fonds Reste, j'ont ont
un fond Comme Celuy La, qui peut Devenir Considerable
a La suite, Ma, Mon et Moy saluons La Votre, et toute
Votre Chere famille, a qui nous souhaitons tous Les biens
possible, estant tres parfaitement.

Mon Cher frere

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur

Le Roy Ma donne ma Detraicte de 300^l. J. Bellefeuille
qui a cause des Detenue vien valent pas. Mais avec le bien de ma femme nous vivons
tranquilllement Je desirerais que vous fusse ausy bien pourvus

1484

Monsieur

Monsieur le fevre De Bellefeuille
seigneur De paco.

En Canadas

10-03

6.

Je George Le fevre de Bellefeuille Capitaine de
Ornolot a la suite Des armées Navalle de sa Majesté,
Cede sans Retour, et fait par Le present don absolu
au sieur francois Le fevre de Bellefeuille mon frere
Cadet, a Luy ses oyers et ayant Cause, et le a perpétuité
De La portion qui m'est Devenue de La seigneurie de
pabo, autrement nommée La Riviere Duval et
Depandances, Cituée dans La Baye Des Chaleur
Cote de Gaspée en Canadas, ainsi quil est fait
Mention dans les partages que Nous en avons
ci devant faits entre Nous.

Je declare aussy Ceder Demeisme sans Retour tout
Ce quil peut me Devenir de La portion D'heritage
De mon Jeune frere pere Le fevre de Bellefeuille sieur
Des Isles, sans en Rien Reserver, ayant toujours Eté
mon Intension de Donner a mon frere Cadet tout
Ce a quoy Je pouvais pretendre dans toutes Letendue
De La Nouvelle France a cause de ses Enfants. Donné
a Brest le 21. Mars 1764. G. Le fevre de Bellefeuille

Raymond de L'Isle ^{bro} 1771

~~Monsieur et cher Monsieur~~

un voyage que j'ay été obligé de faire dans
 l'intérieur de la Colonie; m'a empêché de
 faire faire nos substitutions et arrangements
 nécessaires, et que vous demandez étant instruit
 dans l'instant, que l'occasion par ce papier la
 présente ne peut retarder, que de quelques
 instants: je vous donne tout et entier pouvoir
 de faire en mon nom et comme ayant
 #
 l'approbation de votre fille Marie Elisabeth Couvreur,
 et plus
 de tous actes à ce nécessaires, tant en l'acquisition
 de tous comptes, que mis en possession
 et au cas de son renouveau, sans
 préjudice tant au nom de mes Epouse, que de

de la d'...

roy, de prier des Revenus des biens fondés que

et dont nous avons a prétendre de l'effet de votre tutelle

vous vous faire donner des choses appartenantes; et ce

don en jusques a ce que, et au moment que nous pourrions

formez vous faire savoir, d'une nécessité indispensable

au contraire: au lieu de semblé qui est

en France, au lieu de, nous vous enverrons

un acte en forme: Michel vous écrit, et vous

fait part de la surprise de la dette de deux

milliers de livres de ne. de l'année, au presentuy.

Madame Bertil.

Ma femme est chargée de vous avertir

ainsi qu'a moi de Bellefeuille de toute

fatigue, j'la prie de vouloir agréer

et mon respect, et celui de son deux neveu et

jeunes: je suis nécessaire de finir, mais

sans fin je vous prie de me faire avec

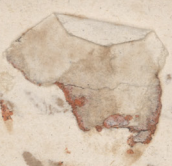
attachement le plus sincère

Monsieur et Madame Beaufrere
J'embrasse
D'Amour

vous venant de recevoir des nouvelles de France
deffr Domingue des plus flatteurs, il est
chevalier deffr Louis, et va estre majeur dans
la Guyane, Le Breuet deffr en estant annoncee
quand il vous a escrit; sa lettre est du mois
d'octobre; nous avons des nouvelles de
Chambly, qui compte estre de retour icy dans
le mois de mars; Le pauvre Degoutin est
mort en France, on il avoit esté pour se
retablir; il laisse une veuve, et une petite
fille, et pas bien a leur aise.

[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through or a second draft.]

1488



[Faint, mostly illegible cursive handwriting, likely the body of the letter.]

[Faint, mostly illegible cursive handwriting, likely the beginning of the letter.]

Wm. M. Smith
Per M.

Wm. M. Smith

Robertson & Co. New York,

*and Lewis & Clarke
in Canada.*

9-13

NEW YORK

1771

Extrait de Registre du Greffe Du Gouverneur
des Trois Rivières paré par mon Godofroy
Detomancow Juge des prerogatives.

Monsieur, in houbin quil veut bien se
Charger de mon traité avec vous et mon
de Bellefeuille vien de remarquer que vous
avez vendu mes différents droits amon d^t
S. de Bellefeuille moyenant une somme de
trois mille Liures tournoy payable En France
dont vous avez déjà fait passer un tiers par
une Lettre de change tiré par Esde Testinire
Suo de meloise fils au domicile de m^e mare.
M^e thèveot a paris certainement mon d^e
Bellefeuille doit être satisfait de son acquisition
puis quil ne me paye que les arrerage Esd^t et
quil a le bien fond pour rien mais Je suis
Charmé de faire bien de maniere, En consequence
Monsieur Je Ratifie Lavente que vous avez
fait moyenant Les trois mille Liures es condition

1497

Cependant que vous me faires passer Les deux
mille livres Restantes Cette année a M. Houdin
Etant chargé de les passer auant jugement Jey.
Je vous prie de vouloir bien Ledire a Mlle Guille
Etant ma dernière Et unique Intention Et Je croie
quil y aura Egard, Je vous remercie des Soins Et
peues que vous vous Etés donné pour moy Et.

6. 22
L'Eloignement ne diminue Rien de mes Sentimens
a vostre Egard, je vous prie de faire mes amitiés
a Mlle Guille et Son mary et de les assurer que Jeluy
Soyt attaché Jay Thonneur de estre avec un
veritable deuouement. Le 8 feurier 1771 Signé
Berlel. Et Sur Lenveloppe écrit de la main de
M. Perrault Laine Jay remis a M^r Hertel -
Le Relicet de Lequil Luy devoit Mlle Belle Guille

Collationné Et vidimé Sur Le Registre -
a folio trentesixieme par nous Greffier -
Sousigné au trois Riuieres Le 9^e mars 1772.

Milles J.

A. J. Pierre de terre-neuve, les 18 may 1772.

Mon cher frere,

Je ne puis manquer cette occasion favorable
de vous exprimer ma sensibilité de votre silence
à mon égard depuis que je suis dans cette partie.
Plus mon amitié pour vous est grande, serais
s'ignorer par quelle naïveté de bon sens plus je
dois vous faire de reproches sur votre indifférence à
me donner de vos nouvelles, qui nous flatteroient
tous infiniment. Notre frere qui est en France
nous écrit, qu'il ne peut s'imaginer que nous n'ayons
de vos nouvelles de temps en temps; et en se plaignant

De votre peu d'empressement à lui écrire, il nous accuse de négligence à lui faire part de ce qui vous regarde: Pour savoir, mon cher frère, combien peu cette accusation de départ a de fondement, puisque nous ne recevons ^{de nouvelles} ~~directes~~ nouvelles.

Le retour de Botinient qui vous porte la présente, vous fournira l'occasion de nous prouver à tous deux que vous ne nous oubliez pas: J'en recevrai le témoignage avec la joie la plus vive; et vous prie instamment de ne pas négliger de me donner la satisfaction de voir que j'ai encore deux frères dans le monde. Recevez les assurances de

Respect de tous mes Enfants. Si vous écrivez
en France à notre frère, Monsr. Dangeac, qui
y passe par congé du Roi et d'automne, se fera
un plaisir de vous porter de votre dépêche. Ce
départ de M.^r Dangeac nous inquiète tout d'avance,
et le plaisir d'avoir de vos nouvelles viendrait fort
à propos me distraire un peu des idées tragi-comiques
que cette séparation de mon mari me cause.

Je me flatte que vous me donnerez cette
preuve de votre souvenir; et que cette lettre en sera
une pour vous de la même la plus sincère de ma
part, et des sentiments d'affection qu'on toujours
en es aura toujours pour les siens et pour vous en particulier.

Mon cher frère, Votre très-humble

très-obéissante servante et
sœur, Lesbure Dangeac

D. S. Mon neveu M^r. de L'esperance, ma charge
de vous dire beaucoup de choses de sa part, ainsi
qu'à sa belle femme, que nous assurons tous
également de notre souvenir, ainsi que votre
chère famille.

17-23

Reims p.^o février 1773

Mon Cher frere

Vous m'avez laissé long temps dans l'inquietude de sçavoir si le don que je vous ay fait de tout ce que je pretendais dans la seigneurie de pabo autrement nommée la Riviere du val située dans la Braye des Chaleux vous avoit été Rendu, n'ayant reçu depuis aucune de vos nouvelles.

Je voy a present par la teneur de votre Lettre du 20. aoust dernier ou vous me ditte l'avoir vendu a Mr. Le Colonel ordinairement que vous l'avez reçu parce que vous n'auriez pu vendre la seigneurie sans en être propriétaire. Je ne sçay comment vous, et encore plus vos Enfants, pouvez vous relever de la perte que vous faite d'un aussi bon Gagne rien qu'est cette concession. Cela me fait d'autant plus mal au coeur que je n'ay plus rien autre chose a pouvoir vous aider.

Vous vivons ma femme, et moy a la faveur de ce qu'il luy est revenu de ses pere et mere, qui retournera a ses heritiers apres son décès Etant des biens fonds, nous avons en outre quatre cent soixante six livres de rentes que je me suis faite en constitution de l'argent de nôtre Communauté, avec huit cent livres de pension qu'il a plus a nôtre bon Roy me faire a vie durant pour les mines services que je luy ay Rendus. voila l'état de mes biens dont Il ne peut rien vous Revenir, parcequ'il faut que je vive, et apres ma mort.

premierement la pension que le Roy me fait, sera éteinte, en secon lieu si ma femme me survit, au moyen de la donation que nous nous sommes faite mutuelle et égale, tout le mobilier luy Revient en propre, et l'usufruit de l'argent que nous avons placé, apres la mort de l'un des deux. Il ne reste plus a mon entree que cinq mille livres. Et il se peut faire que les heritiers de ma femme qui tous sont avocats aide de leur dus, et qui sçavent bien par ou si prendre, feront supporter a cette somme la moitié du testament que nous avons fait en oeuvre pie de trois mille

Cinq cent Livres, pour être payé après le décès du dernier mourant, sçavoir si ny foront point aussy entrer les obseques, ce qui restera voila la part qui est destinée a ma sœur et a ses enfans. faible portion en regard a ce quelle pourroit prétendre de ma succession, mais si arrive que je survive a ma femme en ce cas le mobilier me restant en propre je pourray peut-être les mettre de niveau sur leurs prétentions, je dis peut-être parcequ'on ne peut prévoir les evenemens de la vie. J'en ay prevenus M^r Dangeac afin qu'il vous eut laissé vous et les vôtres en possession tranquille de la seigneurie de pabo.

Je vous ay laissé en partant de Ch^{es} nous en 1746. le Contrat de l'acquisition de la Concession de pabo que notre oncle. pere le febre a faitte pour nous des messieurs st hubert, a qui elle étoit. Dans le principe, je n'ay aporte avec moy que le partage que nous en avons fait, dont st vous restoit, Chacun en autant a mon frere desjps, et a vous, ce sont des pieces qui vous deviennent inutile puisque le tout vous reste.

Mais ce qui peut efficacement vous servir et (ôre la bouche aux vaines heritiers de feu st hubert, c'est une deffiance que M^r le Marquis de Beauharnois (qui a un dequoy étoit question) a fait a toutes personnes de quelque Calité qu'elle fut de nous troubler dans notre possession, elle est datée a quebec le 29 octobre 1729. Je vous en envoie le Collationné.

Je vous envoie aussy également l'egalisé la Copie d'une deffiance qui fut faitte par M^r hoquart Intendant a quebec, aux fr^s Gaillard et Douaire qui voulerent nous troubler en 1730.

Si j'ouïens en outre la Copie d'une Copie de lettre de M^r de Maurepas Ministre de la marine, qui me fut envoye par un Commissaire en 1743. elle est datée du 13 fevrier, ce fut M^r soulque armateur a st Jean de Lun qui mal Instruit croyant que le Cap d'Espoir étoit a la pointe au marceau, trouvoit mauvais que nous affermissions des places a pabo, et que par la son Navire en étoit Exclue, Il en fit ses Representations en Cour en 1742. ce qui n'a servis qu'à otoriser notre possession. J'adresse le tout a M^r Dangeac a st pierre pour vous les faire tenir.

Que me dis plus que vous Exporter d'inculquer à vos Enfans
la nécessité de travailler, vous avez quoy vous étendez dans le pays
ou vous êtes ou vous n'avez plus de Guerre à Craindre, ni de forts
Import à supporter comme ceux dont nous sommes surchargés.
La providence ne Refuse pas ses secours à celui qui travaille de toutes
ces forces, Bien Resolus de ne jamais s'écarter de la Règle des Command.
de Dieu, et de notre mère la ^{ste} eglise, pour les paresseux qui ne
veulent pas s'assujettir au travail, s'ils restent dans la misere il ne
doivent pas se plaindre puisqu'ils ont tout ce qu'ils méritent.

à propos de misere si vous voyez celle qui Regne dans ce pays, vous
en seriez surpris les mardiant, fourmille dans les rues, dans les
places p^ublique, et jusque dans les eglise, quoy que cela soit bien
Defendu, et les voleurs Enfoncent les maisons et font des vols de
toute Espèce. Combien En outre de pauvre honteux qui ont été
oblige de vendre Jusqu'à leur Chemise et sont Reduit sur
un peu de paille ou ils attendent le secours de quelque personne
bien faisante qui les empêche de mourir de faim.

Je souhaite que la presente vous trouve en Bonne sante ma
femme et moy vous Desirons beaucoup de prosperite à vous à madame
et à toute votre chere famille.

Je suis toujours avec une amitie Constante

Mon tres Cher frere

Votre tres humble et
tres obeissant serviteur
G. H. Bellefeuille

1494 Debauxse

Le timbre - - - - - 4. 9^d
Le contrôle - - - - - 14^d
Legalisation - - - - - 1^r
aux notaires pour
le collationne - - } 3. 2^d
port payé à la poste - 1. 12^d
Total - - - - - 6. 12^d 9^d

11 - 11

à St Pierre le 12 Mars 1773

C'est avec plaisir Monsieur et Cher Oncle
 que je profite d'une occasion qui se présente
 pour chez vous qui me fourny celles de
 vous faire part que j'ai été de retour
 de France du 30 May dernier pour relever
 mon oncle M^r Daugeat de cette
 Colonne en place de qui j'ai été nommé
 Gouverneur,

Il a quitté Car Jade le 27 juillet qui
 en est parti avec toute la famille, on
 s'y a donné six mille livres de retraite
 il me reste auprès de M^r Delabouchin
 son Gendre qui j'ai été Commandant
 de Biqulon, son Second fils qui a été
 Capitaine en second de la compagnie
 entretenue dans cette Colonne, j'vous
 fait passer par cette même voie une lettre
 de M^r votre frere de Reims,

tout non & cause freres Cournoyer se portent
 si bien nos belles sœurs de même j'ai
 vu a mon passage madame St Louis a
 Dolon et a la Rochelle Madame Cartique
 toutes jouissant d'une bonne santé, —

Madame se portoit aussi tres bien
 également que son mary a Cayenne
 donnez moy de vos nouvelles rien ne seroit
 me faire plus de plaisir de même que de
 me faire naître l'occasion de vous être
 utile personne ne s'opposera avec plus d'insistance
 que moy, mille amitié de ma part a ma
 belle sœur j'embrasse tous vos chers enfans
 de tout mon cœur; ma nièce mad.
 sœur que j'ai auprès de moy vous
 assure de sa civilité également que votre
 chère compagne, M^{lle} Dangeard —
 Delaloye votre neveu me charge
 de vous faire agréer a lui et toute
 sa assurances de respect —

je finis dans le Desir de vous
voir Haut Honneur & de vous
trouver avec amitié

Monsieur & Cher Oncle

Votre tres humble et
tres obeissant Serviteur
Le Baron de Saxe

1492

8-B

9

De Monsieur
Monsieur Desseilles
au Canada

en ce travail

New York le 11^{me} Décembre 1780Lettre de mon cher père
J. L. de Bellefleur

Monsieur et tres honore pere

La distance fatal qui depuis si long-temps m'empêche de
vous, joint à la situation dans laquelle j'ai été depuis que
j'ai laissé le Canada m'empêche de vous donner de vos cheres
nouvelles, ainsi que moi de vous en donner. J'ai été depuis
trois semaines arrivant de la Virginie sur ma parole, avec le
Lieut. Gouverneur Henry Hamilton qui est dans la même
situation, et qui depuis de parant le malheur d'être éloigné
de vous me tient lieu d'un second pere, sa malheureuse
situation a changé les projets avantageux qu'il avoit formé
à mon egard; étant obligé d'aller en Angleterre aussi-tôt
qu'il sera échangé et joint avec de retourner au Détroit.
J'ai grande envie si je ne puis de me donner entièrement
à l'art militaire, le Gouverneur fait son possible pour
me procurer une place, mais j'en vois peu lieu qu'il
puisse réussir; il m'a dit que s'il ne peut une place ici

1459

il écrit au Général Haldimand en ma faveur, cela étant
Je passerai en Canada le printemps prochain avec le
Général de Riedesel.

Je serois trop prolix si Je vous faisoit le détail du traite-
ment que nous avons reçu de la part de ceux qui nous ont
eu en leur pouvoir, outre cela la parole que J'ai signée
ne me permet pas de m'exprimer dans les termes dont
Je serois obligé de me servir à ce sujet.

J'aspire au moment où Je pourrai vous assurer de vive
voix que Je suis avec respect

Monsieur votre honnorable père. Votre très humble, et très obé:

Fils.
Antoine Bellefeuille

Je pense sans cesse à vous et à ma chère Mère et toute
la famille que J'embrasse de tout mon cœur.

Mes respects s'il vous plaît aux personnes que J'ai
l'honneur de connoître. J'aurois écrit plus au long
mais J'apprend que le Bâtiment part dans
le moment pour Halifax.

J'attens avec impatience de vos chères Nouvelles.

33-03